



# COMMENTAIRES DU CPQ EN PRÉVISION DU BUDGET FÉDÉRAL 2020-2021

FÉVRIER 2020

**Le CPQ** (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleurs conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dépôt légal

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

**Bibliothèque nationale du Canada.**

1<sup>er</sup> trimestre 2020

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Introduction et éléments de contexte</b>	<b>1</b>
La fiscalité	1
<i>L'impôt des sociétés</i>	1
<i>L'équité fiscale du commerce transfrontalier (cybercommerce, taxes environnementales et autres)</i>	2
<i>Le transfert d'entreprise</i>	2
<i>L'impôt des particuliers</i>	2
<i>Accès à la propriété</i>	2
Environnement d'affaires du Canada et accompagnement des entreprises	2
<i>Innovation</i>	2
La main-d'œuvre	3
Les infrastructures	3
Le secteur de la santé	4
<i>Les transferts en santé</i>	4
<i>Assurance-médicaments</i>	4
Environnement et changements climatiques	4
Allègement réglementaire	5
L'équilibre budgétaire	5
<b>Sommaire des recommandations</b>	<b>6</b>

## Introduction et éléments de contexte

Le CPQ estime que le budget 2020 du Canada doit en priorité permettre de garantir un environnement d'affaires hautement concurrentiel au pays, garantissant du même coup une plus grande prospérité et une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

De plus, afin d'accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone, il faut une approche stratégique qui maximisera les retombées et la rentabilité des investissements publics et privés.

Plusieurs défis sont à surmonter : le contexte mondial plus difficile et incertain, la révolution numérique, les changements climatiques et le vieillissement de la population particulièrement prononcé au Québec.

Le déséquilibre démographique, avec ses impacts tant sur la main-d'œuvre et l'activité économique que sur les besoins en soins de santé, est une réalité à laquelle nous devons porter une attention particulière et qui implique des actions importantes de la part du gouvernement.

En ce qui touche à la productivité de nos entreprises, il est fondamental de renforcer les conditions favorables à la croissance de la productivité et à la compétitivité de nos entreprises. Cette croissance est d'autant plus urgente dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre.

## La fiscalité

### *L'impôt des sociétés*

La capacité concurrentielle des entreprises canadiennes passe notamment par leur compétitivité fiscale, d'autant plus que nos entreprises sont soumises à d'autres obligations plus lourdes qu'aux États-Unis, comme des obligations réglementaires environnementales ou en matière de normes et de relations de travail.

Or, l'impact de la réforme fiscale américaine n'a pas été complètement annulé malgré les efforts du gouvernement. Les mesures d'amortissement déjà proposées sont bienvenues, mais il reste du travail à faire à ce chapitre. L'important avantage fiscal que détenait le Canada sur les États-Unis avant leur réforme fiscale a diminué de façon considérable.

En effet, les différentes dispositions fiscales font qu'en pratique les exportateurs américains profitent d'un taux de 16 % alors que le taux est de 26,6 % pour nos exportateurs.

De plus, l'avantage du Canada en termes de taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) est passé de 14 points de % en 2017 à 6 points de % en 2019. Aussi, malgré l'importance du TEMI au niveau des incitatifs à l'investissement, il faut noter que pour les entreprises qui n'investissent pas pendant une année, ou qui ne sont pas admissibles aux mesures d'amortissement accéléré, c'est le taux statutaire d'impôt qui demeure le plus pertinent, et par cette mesure le Canada est relativement moins compétitif.

Ainsi le CPQ recommande d'étendre les dispositions concernant l'amortissement puisque, contrairement aux États-Unis où tous les actifs sont amortissables à 100%, au Canada seuls les nouveaux actifs utilisés pour la fabrication et certains équipements produisant de l'énergie propre ont droit à ce traitement.

D'autres modifications au régime fiscal sont également nécessaires. À titre d'exemple, le CPQ invite le gouvernement à examiner les implications pour les entreprises canadiennes des dispositions américaines du BEAT et de proposer les correctifs nécessaires en vue d'éviter la double imposition de certains revenus corporatifs.

Finalement, le CPQ demande à revoir la partie VI.1 de la loi de l'impôt qui s'applique aux dividendes versés sur certaines catégories d'actions afin de l'adapter aux différentes modifications qui ont eu lieu au cours

des dernières décennies et d'assurer une certaine équité, du point de vue fiscal, quant au financement des entreprises par actions ou par dette.

#### *L'équité fiscale du commerce transfrontalier (cybercommerce, taxes environnementales et autres)*

Le gouvernement devrait aussi s'engager dans la mise en place d'un nouveau système d'inscription au fichier de la TPS visant à assurer l'équité fiscale en ce qui concerne la perception de cette taxe par des fournisseurs de produits ou services non-résidents du Canada. Rappelons que le Québec s'est déjà engagé dans la mise en place d'un tel système. Plusieurs pays ont également déjà agi en ce sens.

Par ailleurs, un gouvernement qui se veut soucieux du point de vue environnemental devrait s'assurer que tous les frais en lien avec l'environnement, comme les éco-frais, soient également perçus tout comme les taxes de vente.

#### *Le transfert d'entreprise*

Le gouvernement fédéral devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, comparativement à un éventuel acquéreur non lié. Ces modifications sont d'autant plus importantes dans le contexte où plusieurs entreprises sont appelées à changer de main au cours des prochaines années. Le gouvernement fédéral devrait s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit harmonisée.

#### *L'impôt des particuliers*

L'impôt des travailleurs à haut revenu au Canada est l'un des plus élevés au monde. Le taux combiné maximum d'imposition se trouve à être le 7<sup>e</sup> plus élevé des pays-membres de l'OCDE. Or, comme les travailleurs qualifiés sont hautement mobiles, le CPQ souhaite sensibiliser le gouvernement à l'importance d'au moins ne pas l'augmenter afin de ne pas décourager ce type de travailleurs à demeurer au Canada.

#### *Accès à la propriété*

Par ailleurs en vue d'encourager l'accès à la première propriété, un régime d'épargne-propriété et de prêt intergénérationnel devrait être considéré. Une telle mesure peut bénéficier autant aux ménages qu'au secteur de la construction résidentielle.

## Environnement d'affaires du Canada et accompagnement des entreprises

#### *Innovation*

Le gouvernement fédéral a à sa disposition d'autres outils fiscaux dont il peut optimiser l'utilisation afin qu'ils contribuent davantage à la compétitivité de nos entreprises, à l'innovation et sa commercialisation et la réduction de l'empreinte environnementale. Le crédit d'impôt pour la recherche et développement (R-D) est l'un de ces outils. Le CPQ propose de rendre ce crédit d'impôt remboursable pour les grandes entreprises. Le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer du Québec ou encore de la France à cet égard. Ces crédits d'impôt pourraient également être renforcés pour fournir les incitatifs nécessaires pour la R-D en environnement, dans les technologies propres et dans les énergies renouvelables.

Enfin, le gouvernement devrait considérer les marchés publics en général et la Banque d'infrastructure du Canada comme des occasions de favoriser l'innovation. Les donneurs d'ouvrage peuvent servir d'activateur en donnant la chance à leurs projets de devenir des vitrines technologiques. À cet égard, il faudrait s'inspirer des meilleures pratiques dans le monde et remettre en question l'application systématique de la politique du plus bas soumissionnaire.

À part les mesures de nature fiscale, le gouvernement devrait investir dans des programmes et initiatives ayant un effet de levier structurant en poursuivant énergiquement la mise en œuvre de son programme pour l'innovation et le développement économique et renforçant les liens et la synergie entre les différents acteurs, notamment le secteur public et privé, les grandes et petites entreprises, le milieu des affaires et les milieux de l'éducation.

## La main-d'œuvre

La disponibilité de la main-d'œuvre et sa qualification sont des enjeux de plus en plus prioritaires pour les employeurs. En ce sens, le CPQ demande des mesures facilitantes pour la formation s'adressant à l'ensemble des parties concernées. Par exemple, le CPQ aurait souhaité que des crédits de cotisation à l'assurance-emploi soient accordés à tous les employeurs qui offrent de la formation. Si elle est adoptée, l'allocation canadienne pour la formation proposée dans le dernier budget devrait également tenir compte, autant dans sa conception que dans son application, des besoins et enjeux opérationnels des employeurs.

Le gouvernement doit par ailleurs recommencer à contribuer au Fonds d'assurance-emploi dans une proportion de 20 %, comme il le faisait avant l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage en 1971. Ceci est d'autant plus pertinent à la lumière des dernières modifications apportées au régime et aux promesses et engagements contenus dans la lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées et qui sont de nature sociale.

Le CPQ demande que soient mises en place plus de mesures s'adressant aux entreprises de toutes tailles afin de les faire profiter du plein potentiel de travailleurs actuellement disponibles, mais dont le chemin vers l'emploi peut être parsemé d'embûches, et d'appuyer des organismes comme le CPQ pour accompagner les employeurs. Il faut aussi, en particulier, encourager le prolongement de la vie active des travailleurs par différentes mesures incitatives, y compris pour les employeurs. Une réflexion sur l'âge de la retraite devrait également être amorcée.

Le gouvernement devrait aussi faciliter et accélérer le processus d'admission des travailleurs étrangers temporaires et des demandes d'immigration économique permanente. Il y a urgence d'agir.

## Les infrastructures

La transition vers une économie faible en carbone requiert entre autres des investissements dans le sens d'une plus grande mobilité durable, davantage de transport collectif et pour réduire les émissions liées au transport des personnes et des marchandises. Ces investissements contribuent aussi à la productivité de l'économie. Le CPQ estime par ailleurs que pour que les investissements en infrastructures contribuent de façon efficace au développement économique, les différents programmes doivent avoir la flexibilité et la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins les plus pressants des différentes régions, et aux réalités changeantes du commerce et de l'industrie.

Les investissements dans les pôles logistiques, notamment au niveau des ports et des chemins de fer, du transport aérien régional, et dans le transport ferroviaire particulièrement dans les grandes villes et les réseaux interurbains sont ainsi des exemples d'investissement efficace et structurant. L'investissement dans les infrastructures numériques (internet et sans-fil) notamment pour des régions plus connectées, est aussi un ingrédient essentiel à la prospérité, notamment celle des régions.

Nous déplorons par ailleurs que l'élaboration d'ententes satisfaisantes en matière d'infrastructures prenne toujours plus de temps avec le Québec qu'ailleurs au pays.

Le gouvernement devrait également améliorer la compétitivité de ses aéroports, en leur permettant une plus grande flexibilité dans le financement pour répondre à la demande présente et anticipée sans devoir nécessairement accroître indûment les frais aux passagers. Il faudrait aussi, entre autres, regarder la question du calcul des loyers exigés aux aéroports canadiens.

## Le secteur de la santé

Compte tenu du vieillissement démographique, le système de santé est appelé à subir une plus grande pression, particulièrement en ce qui concerne les soins de longue durée. Pour aider à pallier ce problème, l'État doit permettre de libérer le potentiel de l'innovation en santé et optimiser l'apport de chacun des acteurs. Aussi une réflexion approfondie sur la Loi canadienne sur la santé devrait être amorcée rapidement par le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces.

### *Les transferts en santé*

Pour ce qui est des transferts en santé, le CPQ rappelle l'importance de tenir compte non seulement de la population, mais également de son vieillissement, comme c'est le cas en particulier au Québec.

### *Assurance-médicaments*

Tout en étant d'avis que tous les Canadiens doivent avoir accès à une assurance-médicaments et à des médicaments sur ordonnance abordables, le CPQ met en garde en ce qui a trait à l'impact de certaines modifications proposées sur la recherche, l'innovation et l'investissement au Canada, de même que sur l'accès à des médicaments novateurs. Plutôt qu'une approche universelle à payeur unique, le CPQ propose de se concentrer sur l'enjeu des traitements onéreux (tels les médicaments pour maladies orphelines et maladies chroniques) et celui des patients qui n'ont pas accès actuellement à une assurance-médicaments. Il est important de tenir compte des réalités des différentes provinces et de travailler avec l'ensemble des parties prenantes. Le financement d'un éventuel régime national d'assurance-médicaments doit être clairement identifié.

## Environnement et changements climatiques

Dans la transition vers une économie sobre en carbone, le CPQ estime qu'il faut identifier les secteurs prioritaires et prévoir des mesures ciblées afin d'appuyer les acteurs économiques ainsi que rentabiliser les investissements publics et privés dans ce domaine.

De plus, comme mentionnés précédemment, les investissements dans la mobilité durable sont essentiels. Les infrastructures nécessaires doivent être disponibles pour permettre les changements de comportement, comme ceux qui favorisent le transport en commun. De plus, des investissements sont nécessaires dans les énergies renouvelables non traditionnelles comme la biomasse, la biométhanisation, l'hydrogène et dans la disposition de nos déchets.

Par ailleurs, des mesures d'aide pour les rénovations écoénergétiques favoriseraient l'atteinte d'objectifs environnementaux, de réduction des émissions de gaz à effet de serre des immeubles, une augmentation des dépenses en rénovation avec un impact positif sur les économies des différentes régions, en plus de lutter contre l'évasion fiscale.

Au chapitre de la taxe sur le carbone, le CPQ est favorable à ce que les gouvernements établissent un prix sur le carbone tout en s'assurant de sa neutralité du point de vue fiscal. Il rappelle que le Québec a été un des pionniers dans cette question avec, notamment, son adhésion à un marché du carbone. Le CPQ attire l'attention aussi à l'importance d'éviter le chevauchement et la duplication des mesures fédérales et provinciales. Par exemple, la redevance fédérale payable par les transporteurs routiers menant des opérations commerciales et utilisant un combustible dans une province assujettie s'ajoute à la contribution des distributeurs de carburants et de combustibles fossiles au SPEDE.

Il est demandé aux deux ordres de gouvernement de mettre en place des mécanismes permettant de retrouver un équilibre concurrentiel pour les transporteurs du Québec.

## Allègement réglementaire

Le CPQ invite le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des mesures d'allègement et de simplification réglementaire et administrative, dont la règle du un-pour-un en matière de réglementation. Une attention particulière est à porter relativement aux évaluations environnementales en s'assurant d'une application des lois et des réglementations environnementales facilitantes et en cohérence avec la concurrence, et éliminer toutes les sources d'instabilité et d'incertitude.

Un autre exemple concerne l'administration fiscale. Le CPQ estime qu'il est possible de réduire le coût de la conformité et la vérification fiscale pour les contribuables du Québec (sociétés et particuliers) et, par ricochet, le coût de l'administration fiscale pour les gouvernements par l'unification de l'administration fiscale.

## L'équilibre budgétaire

Finalement, le gouvernement devrait présenter sans plus tarder un plan pour revenir à l'équilibre budgétaire surtout que le Canada n'est pas en récession. Ceci est nécessaire afin de léguer aux générations futures un pays prospère et en bonne santé financière.

## Sommaire des recommandations

**Recommandation 1** : Que le gouvernement assure la compétitivité fiscale de toutes les entreprises canadiennes.

**Recommandation 2** : Que le gouvernement rétablisse l'équité fiscale pour le commerce transfrontalier et pour le transfert d'entreprise entre les membres d'une même famille.

**Recommandation 3** : Que le gouvernement renforce le crédit d'impôt pour la R-D en faveur de l'innovation et sa commercialisation ainsi que pour la réduction de l'empreinte environnementale.

**Recommandation 4** : Que le gouvernement se concentre sur l'enjeu des traitements onéreux et celui des patients qui n'ont pas accès actuellement à une assurance-médicaments dans le cadre de la réflexion sur un régime national d'assurance-médicaments. Qu'il identifie également clairement les sources de financement ainsi que les taxes qu'il a l'intention d'utiliser.

**Recommandation 5** : Que le gouvernement soutienne la transition vers une économie sobre en carbone en investissant davantage pour une plus grande mobilité durable (transport collectif, transport des personnes et des marchandises) et pour favoriser la transition énergétique (électrification, énergies propres, énergies renouvelables non traditionnelles, etc.).

**Recommandation 6** : Que le gouvernement assure plus de flexibilité et de souplesse dans les différents programmes d'investissement en infrastructures pour répondre plus efficacement aux besoins les plus pressants des différentes régions et aux réalités changeantes du commerce et de l'industrie. Ces investissements devraient se faire de façon stratégique.

**Recommandation 7** : Que le gouvernement mette à profit tous les leviers à sa disposition pour assurer une plus grande disponibilité de la main-d'œuvre et augmenter sa qualification. En ce sens, le CPQ demande des mesures facilitantes pour la formation s'adressant à l'ensemble des parties concernées ainsi qu'une accélération des processus au chapitre de l'immigration temporaire et permanente.

**Recommandation 8** : Que le gouvernement favorise l'innovation dans le domaine de la santé pour répondre aux besoins grandissants, notamment pour améliorer l'accessibilité ainsi que pour les soins de longue durée.

**Recommandation 9** : Que le gouvernement présente sans tarder un plan pour revenir à l'équilibre budgétaire.



CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

1010, RUE SHERBROOKE OUEST | BUREAU  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2R7 | 510

514 288-5161 OU 1 877 288-5161

[CPQ.QC.CA](http://CPQ.QC.CA)

---